



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Loire

Division de l'élève

DIVEL 1 Actions éducatives

Affaire suivie par :

Véronique TRITON

Tél : 04 77 81 41 16

Mél : ce.ia42-affelnet6@ac-lyon.fr

11, rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne cedex 2

Saint-Etienne, le 24 janvier 2024

L'inspecteur d'académie-directeur académique des
services
de l'éducation nationale de la Loire

à

Mesdames et Messieurs les principaux des collèges
publics

Objet : sections sportives

Les établissements qui ont une section sportive à la rentrée scolaire 2024/2025 devront communiquer à la division de l'élève leur liste d'élèves au plus tard le 29 avril 2024 ou bien l'informer s'il n'y a pas de liste et si le recrutement se fait sur secteur.

Je vous rappelle que les demandes de dérogation seront examinées et ne seront acceptées qu'au regard de la capacité d'accueil.

Je sais pouvoir compter sur votre réactivité dans la mise en œuvre de cette opération et je vous remercie pour votre engagement.


Thierry DICKELÉ